

DEPARTEMENT  
20 (Haute Corse)  
ARRONDISSEMENT  
CALVI  
CANTON  
ILE ROUSSE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Du 02 août 2018

L'an deux mille dix huit, le 02 août.

Le Conseil Municipal de la commune Mairie de Sant'Antonino étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Mme Roxane BARTHELEMY.

**Etaient présents : MM.**

Mme Roxane BARTHELEMY, Mme Josiane BASTIANELLI, M. Marc CARLOTTI, M. Cyril COMMES, Jean-Baptiste GHIRIDLIAN-SALVARELLI, M. Patrick GIROZ, M. Jean-Marc PETRUCCI.

**Etaient excusés : MM.**

M. Jean-Pierre MASSONI, M. Philippe MARCELLI, Mme Marine BONAGGIUNTA, M. Jean-Pierre SALDUCCI

**Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.**

**Etaient absents non excusés : MM.**

Un scrutin a eu lieu, M. M. Marc CARLOTTI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de conseillers

- en exercice **11**  
- présents **7**  
- votants **7**  
- absents **4**  
- exclus **0**

OBJET

Service commun des contrôles de conformité des autorisations d'urbanisme de la communauté de communes Calvi Balagne

Vu l'article R 423-15 du code de l'urbanisme,  
Vu la délibération en date du 30 juillet 2018 du conseil communautaire de Calvi(CCCB),  
Vu l'avis favorable en date du 28 juin 2018 par le comité technique du centre départemental de gestion de la fonction public territoire,

Mme le Maire expose au conseil municipal que depuis le 1er janvier 2017, la commune ne bénéficie plus des services de l'Etat pour la réalisation des contrôles de conformité en urbanisme sur son territoire.

Mme le Maire propose de confier cette compétence au service commun de contrôle de conformité des autorisations d'urbanisme mis en place par la Communauté de Communes Calvi Balagne.

La formalisation de cet accord nécessite la signature du projet de convention ci-joint, définissant les conditions de fonctionnement de cette prestation de service.

La commune est facturée selon un paiement au forfait après service fait.  
Le montant du tarif unitaire résulte ainsi du rapport entre les frais salariaux inscrits au code fonctionnel 820 du compte administratif du budget général de la Communauté de Communes Calvi Balagne et le nombre de demandes traitées durant l'année écoulée.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le

Mme Le Maire,  
R. BARTHELEMY



Signature

**SOUS PREFECTURE  
DE CALVI**

**21 JAN. 2019**

**COURRIER ARRIVEE**

COMMUNE

Délibération du conseil Municipal du 02 août 2018

Mairie de Sant'Antonino

Suite

La commune s'engagera jusqu'au 31 décembre 2020, selon les termes de la présente convention. Celle-ci sera de nouveau soumise à approbation passé ce terme, selon une éventuelle révision.

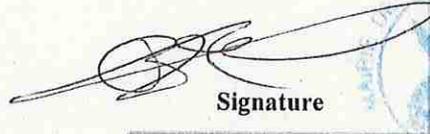
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention d'adhésion de la commune au service mutualisé intercommunal d'instruction du droit des sols,  
AUTORISE Mme la Maire Roxane BARTHELEMY à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Mme Le Maire,

R. BARTHELEMY



Signature

